

<http://lipietz.net/Epargne-salariale-et-retraites-75>

Discours d'introduction

Épargne salariale et retraites

- Député européen (Verts, France) - Mes initiatives - Épargne salariale et retraites -



Publication date: jeudi 16 décembre 1999

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

Le colloque dont vous allez lire les actes est né d'une rencontre. Celle des Mutuelles, qui ont des choses à dire sur la solidarité, et d'un député européen, qui, à la Commission Économique et Monétaire du Parlement, voit se profiler, imparablement, la libre concurrence en Europe des formules de retraite et d'épargne salariale.

ÉPARGNE SALARIALE ET RETRAITES ; UNE SOLUTION MUTUALISTE

Colloque, 16 décembre 1999, Assemblée Nationale

Alain LIPIETZ, groupe Verts-ALE au Parlement Européen

RETRAITE, ÉPARGNE SALARIALE ET MUTUELLES ; UN RETOUR AUX SOURCES ?

Le colloque dont vous allez lire les actes est né d'une rencontre. Celle des Mutuelles, qui ont des choses à dire sur la solidarité, et d'un député européen, qui, à la Commission Économique et Monétaire du Parlement, voit se profiler, imparablement, la libre concurrence en Europe des formules de retraite et d'épargne salariale.

Certes, « épargne » et « retraite », ce n'est pas la même chose. La première est un acte individuel de constitution d'un patrimoine. La seconde est l'organisation d'un revenu sur l'ensemble de sa vie, y compris pour le conjoint survivant, parfois (en Allemagne) elle inclut des services en cas de dépendance physique.

Ces risques « biométriques », comme on dit dans la jargon européen, constituent la différence entre retraite et épargne longue, mais la différence est ténue ; que l'on pense à « l'assurance-vie » française !

Si ténue qu'elle semble s'évanouir dès que la retraite repose sur la capitalisation. « Capitalisation ?" Ne crions plus « au loup ! » ; le rapport Teulade au Conseil Économique et Social, les rapports de l'Observatoire Français de Conjoncture Économique, ont convaincu que la retraite en France peut et doit rester assise essentiellement sur la répartition.

Pourtant, avec l'allongement de la vie humaine, le taux de cotisation est appelé à croître lentement, mais sûrement.

Dès lors se pose la question d'une retraite « surcomplémentaire » facultative, car tout le monde n'est pas égal face à la retraite. L'un possède son logement, l'autre pas ; ça fait des milliers de francs de différence par mois ! Et si « surcomplémentaire » il y a, et si elle est facultative, elle ne peut être que par capitalisation. Les syndicats se font progressivement à l'idée, mais posent alors, avec raison, la question du contrôle des salariés sur « leur » argent. Une épargne retraite investie dans sa propre entreprise, n'est-ce pas (le cas de la Société Générale l'a montré) un « verrou » contre les OPA dangereuses ?

Certes, mais ce qui est vrai pour la Société Générale ne l'est pas pour les petites entreprises. Or la grande masse des salariés de France ne travaille pas dans de grandes entreprises. Une surcomplémentaire en capitalisation doit être mutualisée. Et qui dit mutualisation, dit mutuelle !

En fait, les premières retraites sont nées, il y a 150 ans, des initiatives mutualistes de salariés. La mutuelle ; création de l'esprit de solidarité des travailleurs. Dans notre monde de libéralisme sauvage, elle est mal vue ; tant d'argent qui circule sans dégager aucun profit privé ! Et si elle était justement la réponse à notre problème, par un retour aux

sources inattendu ? N'ayant pas à dégager de « plus-value pour l'actionnaire », une retraite surcomplémentaire gérée par une mutuelle peut s'assigner des règles de placement des fonds salariaux respectueuses des personnes et de l'environnement ; une charte de « placements éthiques », qui appuierait la création d'emploi sûrs et durables...
Un rêve ?

Non, une technique qui attend sa reconnaissance politique.

Voir la [présentation](#) de la situation.